



Assemblée générale

Distr. générale
26 novembre 2012
Français
Original : anglais

Soixante-septième session
Cinquième Commission
Point 135 de l'ordre du jour
Gestion des ressources humaines

Lettre datée du 26 novembre 2012, adressée au Président de la Cinquième Commission par le Secrétaire général

Je vous adresse la présente au moment où la Cinquième Commission entame l'examen de mes rapports relatifs à la gestion des ressources humaines et notamment du projet de régime global de mobilité décrit dans le document A/67/324/Add.1.

Comme vous le savez, l'élaboration de ce régime répond à une requête qu'a formulée l'Assemblée générale dans sa résolution 65/247. Elle répond aussi à l'obligation que nous assumons de gérer l'avenir de l'Organisation.

L'Organisation des Nations Unies doit être suffisamment outillée pour relever les défis à venir. Sa réussite sera tributaire de la manière dont nous aurons géré nos ressources humaines. Il importe donc d'organiser les carrières du personnel de manière à optimiser les connaissances et les compétences, et de procéder à un déploiement stratégique des ressources humaines, qui nous permette de nous acquitter effectivement et efficacement de nos mandats.

Le projet de régime dont la Commission est saisie aborde ces questions. Il institutionnalise la mobilité du personnel par l'instauration de durées limites d'occupation des postes, en permettant aux fonctionnaires d'acquérir des compétences et une expérience, et prévoit un système centralisé d'affectation censé répondre au mieux aux besoins en ressources humaines.

J'ai proposé cette démarche globale qui, je le crois fermement, nous permettra d'obtenir des résultats. Le système en place ne nous a pas permis d'assurer un mouvement cohérent des effectifs, de promouvoir le partage des expériences et d'affecter les ressources en fonction des besoins – certaines zones présentant encore des taux de vacance élevés en dépit de l'amélioration globale constatée ces dernières années. Les fonctionnaires en poste dans des lieux d'affectation difficiles y demeurent beaucoup trop longtemps, sans perspective claire de mutation. Nous devons mieux répartir les tours de service dans les lieux d'affectation difficiles. Ce problème ne saurait trouver de solution sans la mise en place d'une nouvelle politique de mobilité. L'absence d'une politique de mobilité structurée limitera la



capacité de l'Organisation de se doter d'un corps de fonctionnaires moderne, polyvalent et compétent, qui lui permettrait de répondre le plus efficacement possible à l'évolution des besoins des États Membres.

Le passage à un régime plus structuré exige toutefois un certain nombre de changements fondamentaux. C'est ainsi que l'instauration de durées limites d'occupation des postes suppose la disponibilité de nouveaux postes pour les fonctionnaires qui atteignent ces limites. Le projet prévoit donc l'ouverture des postes prioritairement au personnel interne. Toutefois, les candidats extérieurs pourront continuer de postuler pour occuper, d'une part, les postes devenus vacants en raison des départs à la retraite ou de la cessation de service pour d'autres motifs, et, d'autre part, les postes des classes inférieures ou les postes de rang supérieur. En outre, les postes non soumis au principe de la rotation seront ouverts aux candidats extérieurs possédant des compétences particulières.

Il ne fait pas de doute qu'il s'agit là de questions difficiles et que le projet est ambitieux. Je crois fermement, cependant, que nous tenons là une véritable occasion de moderniser l'Organisation des Nations Unies de manière à ce qu'elle puisse relever les défis futurs. Le temps est venu d'opérer ces choix difficiles qui rendront possible cette évolution.

Je voudrais souligner le fait que le nouveau régime de mobilité est au cœur des principales initiatives de gestion et qu'il est l'élément clef d'autres réformes en cours, en rapport notamment avec le progiciel de gestion intégré Umoja et la stratégie globale d'appui aux missions.

J'espère que nous pourrons nous conformer au calendrier défini dans le rapport, qui prévoit un processus de préparation débutant le 1^{er} janvier 2013 et la mise en place du nouveau régime le 1^{er} janvier 2015. Pour pouvoir tenir ce calendrier, il nous faudra obtenir un accord sur les principes fondamentaux durant ce mois de décembre. Tout nouveau report retardera le processus de mise en œuvre. Je regrette donc le calendrier proposé par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, dans la mesure où il ne répond pas à nos exigences. Bien entendu, nous continuerons de soumettre à l'Assemblée générale des rapports d'étape sur la préparation et la mise en œuvre du projet, en sollicitant les orientations des États Membres.

En espérant pouvoir compter sur votre appui, je vous prie de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre aux membres de la Cinquième Commission.

(Signé) **BAN** Ki-moon
